

Groupement des sylviculteurs du Haut Forez

Assemblée Générale du 28 février 2026 à Saint Sixte

Compte-rendu

Le Président invite Jean-Maxence Demonchy, maire de St. Sixte, à une présentation de sa commune.

Le Président remercie

- les élus présents : Chantal Brosse, Vice-Présidente du Conseil Départemental, représentant le Président Georges Ziegler, David Buisson, vice-Président de LFA, Jean-Maxence Demonchy pour son accueil dans sa commune et sa salle des fêtes.
- Bernard Leroux, nouveau Président de Fransylva et Jacques-Régis Descours, l'ancien président, encore très investi dans le syndicat
- les membres du Conseil d'Administration, très impliqués dans la vie de l'association
- les 140 membres présents

I- Rapport moral du Président

2025 une année ordinaire : il pleut... un peu, il fait beau... beaucoup, nos forêts semblent se porter mieux que les années précédentes, en tous cas pas plus mal. On plante, on débroussaille, on cultive, on expérimente, la demande en bois est assez soutenue, on vend nos bois plutôt bien.

Mais aussi 2025 une année extraordinaire : la pression normative s'amplifie, les consommateurs de nature ont bonne presse : « ils s'approprient la forêt », contestent les modes de sylviculture, n'aiment pas les fameuses coupes rases sans savoir, vont même jusqu'à agresser, au moins verbalement, les travailleurs en forêt, dégradent parfois les matériels. Les cambrioleurs ne s'intéressent plus seulement aux bijoux de la couronne : certains vont jusqu'à voler les bois, en grume ou sur pied.

L'argent devient rare et les collectivités, jusqu'ici soutiens de nos structures, sont contraintes de faire des choix qui entraînent une baisse, quelquefois importante, des aides apportées aux organismes partenaires qui, déjà, font beaucoup avec peu. Le CNPF, aide précieuse pour nos forêts, l'interprofession pour la cohérence et le développement de la filière en sont l'illustration. Tous ces éléments nourrissent nos inquiétudes.

Qu'en sera t'il de 2026 et des prochaines années ?

On se doit de les espérer meilleures. Ce ne sont pas les premières turbulences que traversent nos forêts et notre filière et elles ne vont pas nous décourager, bien au contraire. Il suffit d'observer les bonnes volontés qui se mobilisent dans nos associations, notre syndicat et bien d'autres organisations. Il suffit de côtoyer des propriétaires qui, face au changement climatique, et plutôt que de se lamenter, se lancent dans des expérimentations de plantations de nouvelles essences et ce pour les générations futures, dans des tentatives de nouveaux modes de sylviculture face au danger des grands gibiers. Il y en a parmi nous et nous les encourageons.

Et s'il faut nous rajouter un peu de baume au cœur, allons voir le film « le chant des forêts » qui est un hymne à la beauté et à la vie de nos belles forêts.

II- Rapport d'activités

Bilan des formations en 2025

- 1. Conférence sur les usages des matériaux bois dans la construction** le 15 mars 2025 en deuxième partie de l'assemblée générale, conférences regroupant les 110 participants à l'assemblée générale.

Une conférence animée par Mathieu Condamain, Directeur de Fibois 42 qui a apporté un éclairage aux participants sur la multitude de produits issus de l'arbre, soit sous forme brute, soit sous forme de matériaux transformés, collés, reconstitués entrant quasiment tous dans la construction de bâtiments. La présentation était illustrée de nombreux exemples dans le département.

Cette conférence était précédée de la présentation par Alain Csakvary du CNPF

- du dispositif d'aide national France Nation Verte
 - d'un état d'avancement du dossier Forêt-Gibier et de la plateforme nationale forêt-gibier.
- A ce propos, nous insistons à nouveau pour que vous adhérents nous adressiez des fiches de dégâts de gibier sur vos parcelles et aussi des fiches de plantation et/ou reboisement pour insertion sur cette plateforme, ceci afin de nous aider dans la négociation avec la fédération de chasse et, par ailleurs, de pouvoir cibler les interventions des chasseurs sur les zones nouvellement boisées. Ces fiches sont disponibles sur le site internet Fransylva Loire.
- un éclairage sur l'aide à l'enrichissement apportée par Loire Forez Agglomération
 - un éclairage sur les tendances du marché au regard de Luc Détruy, expert forestier
 - quelques informations sur les zones Natura 2000 de notre territoire.

2. Transformation et utilisation des bois dans la construction

Le 11 avril 2025 à St-Haon-le-Vieux : la visite de la scierie Forge-Mahussier et de la société Lignatech conduisait les 35 participants à visualiser la transformation du bois depuis la grume jusqu'à la réalisation en atelier des éléments nécessaires à la fabrication de bâtiments de tous type : maisons individuelles, logements collectifs, bâtiments industriels, planchers et murs massifs. Ces deux entreprises, la scierie et l'entreprise de construction sur le même site, sont la démonstration qu'il est possible de travailler en circuits courts de manière semi-industrielle, les bois utilisés provenant d'un rayon d'environ 50 km autour de la scierie pour être ensuite transformés sur place. Les sous-produits de la scierie, notamment les plaquettes, alimentent une usine de fabrication de fibre à proximité, utilisée en retour pour l'isolation des bâtiments produits.

Un projet de recherche est par ailleurs en cours sur le site pour utiliser des grumes non transformées pour des franchissements, ponts et ouvrages d'art, parking silo. Les participants ont pu en juger devant une maquette échelle 1.

3. Renouveau des futaies de douglas par régénération naturelle

Le 13 juin 2025 à Cervières, 35 adhérents découvraient une magnifique futaie de douglas en cours de régénération naturelle. A l'origine, la régénération naturelle n'était pas l'objectif. Les éclaircies successives ont révélé cette possibilité qui laisse envisager le développement culturel de ce modèle en de nombreux lieux, et c'est déjà souvent le cas. Cette pratique demande beaucoup d'attention et de précaution et donne des résultats souvent remarquables.

4. Accueil de l'Assemblée Générale de l'Union Forestière de la Loire

Cette même forêt a fait l'objet d'une seconde visite par les membres de l'Union Forestière de la Loire dont nous avons reçu l'assemblée générale le 8 octobre aux Salles.

Rappel : l'Union Forestière rassemble les 6 groupements de sylviculteurs de la Loire.

5. Renouvellement des forêts – essences alternatives au douglas

Le 26 septembre 2025, sur plusieurs parcelles du territoire de Solore en Forez, 40 adhérents ont parcouru les propriétés d'un de nos administrateurs qui teste l'implantation de plusieurs variétés de pins du fait notamment du changement climatique. Des pins laricio, maritimes, sylvestre, des cèdres de l'Atlas donnent des résultats assez surprenants et très encourageants. Le propriétaire a même testé un nouveau mode de protection contre les dégâts de cerf qui devrait là aussi donner de bons résultats.

6. Gestion de la Chênaie

Une sortie sur la gestion de la chênaie était prévue en automne. Malheureusement le propriétaire dont nous devons visiter la propriété est décédé. Nous programmerons cette opération en avril 2026

7. Autres réunions ou conférences

auxquelles les adhérents ont été invités et ont participé souvent nombreux :

1. Le 15 février 2025 à Boën-sur-Lignon : projection du film « **Quand le forestier montre la lune** » suivi d'un échange/débat avec le CNPF
2. Le 5 novembre 2025 à Montbrison, un spectacle/débat intitulé « **Bienvenue en forêt** »
3. Le 13 novembre 2025, une conférence à Montbrison animée par le CNPF et Fibois 42 sur « **la forêt dans la Loire, ses défis pour demain et les enjeux de la filière bois au regard de la transition écologique** ».
4. Le 18 novembre 2025 à Montbrison : projection du film « **le Chêne** » suivi d'un échange/débat avec le CNPF

Intervention auprès des scolaires

Dans le cadre de la charte forestière de territoire de LFA, une des actions prévoit de se rapprocher du milieu scolaire. Les écoles primaire et maternelle de la commune de La Côte-Saint Didier ont inscrit dans leur programme un travail sur la forêt, allant de l'information à la plantation d'arbres. Le groupement a été invité à intervenir durant une matinée sur la gestion et le travail en forêt.

Une trentaine d'enfants ont été sensibilisés à ces questions et ont manifesté un réel intérêt. Nous restons en attente d'une nouvelle demande pour 2026.

III- Bilan financier

Maurice Pend, trésorier de l'association, présente le bilan financier de l'année 2025.

Le montant des recettes s'élève à 10 428,67 €, les dépenses à 9 925,64 €, un résultat positif de 503,03 €.

IV- Les rapports moral, d'activité et financier sont soumis au vote de l'assemblée. Ils sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

V- Renouvellement du Conseil d'Administration
par **Serge Battion**, secrétaire

- Claude Dejob, Henriette Jacquet sont renouvelables mais ne souhaitent pas renouveler leur mandat
- André Reynaud est d'accord pour un renouvellement de son mandat
- Sylvain Filloux est décédé fin 2025

Le Président remercie Claude Dejob, administrateur depuis la création du groupement, soit 40 ans, et président pendant 14 ans, et Henriette Jacquet administratrice depuis 2014.

Présentation de nouveaux candidats

- 3 nouvelles personnes ont été sollicitées et sont proposées aux suffrages de l'assemblée Générale : **Hélène Dussupt, Jean-Marc Dumas, Jean-Luc Roche**

Ces 3 nouveaux membres sont élus à l'unanimité par l'assemblée générale au Conseil d'Administration constitué désormais de 18 membres.

VI- Prévisions pour l'année 2026

1. **Gestion de la chênaie : Vendredi 24 avril** à St. George de Baroille
2. **Gros bois et biodiversité : Vendredi 29 mai** à La Tuilière
3. **Travaux d'entretien après plantation : Vendredi 26 Juin** – lieu à préciser
4. **Utilisation de petits matériels forestiers**
Période retenue : **septembre** – date à préciser
5. **Regroupement foncier et restructuration**
Période retenue : **novembre** – date à préciser
6. **Fête de la forêt le dimanche 13 septembre** à la Croix de Chaubouret avec les ETF, Fibois 42, Fransylva et les 6 groupements de sylviculteurs.

VII- Nouveau mode de calcul de la cotisation et assurance RC

Au 31/12/2025 le nombre d'adhérents à l'association était de 602.

Il est regrettable qu'environ 140 d'entre eux n'aient pas donné d'adresse mail ce qui génère des coûts importants d'impression, timbrage, mise sous enveloppes...

Le nouveau logiciel, mis en place par Philippe Gascon au sein de Fransylva a demandé beaucoup d'investissement de la part des trésoriers des groupements.

Le fichier des adhérents a été transféré sur ce logiciel national. Cela permet notamment d'envoyer le parcellaire à chacun de sorte que, si modification, elle puisse se faire par un simple retour.

Les cotisations conjointes groupement et syndicat ont fait l'objet d'un ajustement avec une linéarisation plus équitable.

Le montant des cotisations est désormais calculé de la façon suivante : un forfait de 22 € + 1,35 €/ha. Le montant de la cotisation est ainsi plus juste, directement dépendant de la surface réelle des propriétés, plutôt que le calcul par tranches de surface précédemment utilisé. Il inclut la responsabilité civile et une assistance juridique.

Quelques cas ont été traités avec l'assurance en 2026.

L'augmentation des assurances a été prise en charge par Fransylva pour 2 années consécutives. En 2027, l'assurance responsabilité civile et la protection juridique vont probablement connaître une hausse.

Le Président remercie chaleureusement Maurice Pend pour son implication importante pour la réception, l'enregistrement, les modifications des parcellaires et la tenue des comptes.

VIII- Réaction face aux démarches commerciales

Le Président indique que plusieurs de nos adhérents nous ont fait retour de problèmes et quelques cas relatés par la presse démontrant que certains acteurs usent de démarches intempestives et parfois douteuses auprès des propriétaires pour l'achat de bois et/ou de parcelles. De même, nous avons des questionnements de la part de propriétaires dont les voisins, ou pas, font des offres d'achat pas toujours en rapport avec la vraie valeur des parcelles, voire sans aucun rapport.

Si dans un premier temps, le propriétaire est en relation de confiance avec le démarcheur et a les connaissances nécessaires pour juger de l'offre, alors pas de problème.

S'il n'est pas vraiment sûr ou s'il a un doute sur la pertinence de l'offre, nous l'invitons à obtenir plusieurs offres et à les comparer dans la mesure où celles-ci peuvent être comparées.

L'offre doit se juger sur la rémunération, sur la pertinence de la proposition sylvicole (les bois sont-ils malades, suffisamment murs, etc.) sur la qualité du travail à venir, sur le respect des aspects réglementaires encadrant potentiellement la coupe (respects des autorisations de coupe par exemple, obligation de reboisement).

Par ailleurs, le harcèlement n'est pas un mode de relation commerciale acceptable.

Il faut donc prendre le temps de la réflexion et, dès lors que le propriétaire a un doute sur l'offre qui lui est faite, il est bien de faire appel à un conseil neutre. Nous sommes là pour vous guider, vous donner un premier avis et, si jugé nécessaire, vous guider vers les conseils appropriés, préalablement à toute réponse à ces sollicitations. N'hésitez donc pas à nous contacter.

IX- Questions diverses

• Point sur le plan de chasse des cerfs.

Frédéric Perret, un des référents chasse de l'association (avec Jean-Pierre Durand et Maurice Pend) rend compte de l'état d'avancement du plan de chasse triennal mis en place depuis cette année.

142 chasseurs ont été formés en 2025 au tir du cerf.

Sur les 5 cerfs à tuer pour la campagne 2025/26, 4 ont été abattus. Le cinquième est reporté l'année prochaine.

Hors plan de chasse la mortalité représente 13 cerfs (accidents de la route, bagarre au moment du brâme...).

Le nombre de cerfs estimé actuellement se situe entre 120 et 150. La tendance est à une évolution exponentielle (de l'ordre de 20 à 30%/an, 1 biche donne naissance à 1 à 2 faons par an).

Les 5 circuits de comptage nocturne sur le territoire du groupement ont permis d'apprécier l'évolution. Il est important que les adhérents fassent remonter les fiches de dégâts constatés.

- Michel Padel Président des amis de Sagne Blanchard présente le programme du samedi 6 juin sur le sentier pédagogique de Chalmazel, qui s'inscrit dans le cadre national des « nuits des forêts ».
Un spectacle sera proposé autour du livre « l'homme qui plantait des arbres » ;
Le groupement enverra l'invitation par mail à ses adhérents.

X- Allocution de Bernard Leroux, nouveau président de Fransylva

Le Président de Fransylva nouvellement élu est un passionné de forêt. Il a fait l'acquisition d'une forêt dans la Loire.

Au niveau national, Fransylva est en relation avec l'Assemblée nationale, les ministères, plus particulièrement celui de l'environnement... et de la forêt.

Au niveau départemental, le syndicat est notamment en relation avec le préfet, la DDT, le CNPF.

Il évoque l'importance de l'assurance responsabilité civile et de la protection juridique.

Un stagiaire va rejoindre Fransylva Loire au printemps. Son stage sera consacré aux dégâts causés par le cerf.

- - oOo - -

L'assemblée Générale était suivie d'une deuxième partie « informations Forestières » à l'invitation du CNPF.

- **Elodie Thévenet** en charge du pilotage de la **charte forestière de LFA** apporte un éclairage sur quelques actions en cours :
 - Co-financement d'un technicien CNPF
 - Etablissement d'un contrat territorial avec le Conseil Départemental : la voirie forestière en est un exemple
 - Animation opérationnelle pour la gendarmerie, les élus référents, « le partage » de la forêt, le lancement d'un projet pédagogique avec 3 écoles du territoire
- **Alain Csakvary du CNPF** fait le point sur les **différents dispositifs d'aides aux sylviculteurs** :
Les restrictions budgétaires dans la Loire décidées par le conseil départemental impactent le plan filière bois.
 - Dispositif 2 : suppression des subventions aux groupements de sylviculteurs (500€), à l'association des ETF - Forte baisse de la dotation pour Fibois 42 et le CNPF
 - Dispositif 3 en 2026, pas de financement de projet de rénovation de dessertes forestières
 - Dispositif 4 abandon des aides aux jeunes sylviculteurs
 - Dispositifs 4 bis : aide maintenue aux frais de notaire
 - Dispositifs 5 et 6 : l'enveloppe est déjà consommée, les dossiers de reboisement sont donc suspendus

Le dispositif d'aides Feader (Fonds européen agricole pour le développement rural) pour la desserte est maintenu.

La diversification des peuplements forestiers, parcelles éligibles de 0,5 à 4 ha, 500€/ha

- **actualité de la santé des forêts** : le cas du nématode du pin : **Alain Csakvary du CNPF**

Des lieux de contamination par le nématode du pin ont été découverts dans les Landes. Il s'agit d'un ravageur de pins maritimes.

Un arrêté préfectoral a été pris : coupe rase dans un rayon de 500 mètres autour du point de contamination, élimination des bois contaminés dans des centres spécialisés, surveillance renforcée dans une zone tampon de 20 km.

Les conséquences sont donc importantes pour les propriétaires. Il reste à souhaiter que cette contamination ne se propage pas dans nos régions.

- **« L'avenir des sapinières » vu par François Bourdelle**, gestionnaire forestier

Le sapin est une très belle essence, mais menacée par le réchauffement climatique. Au-delà de 750 m d'altitude, et avec une bonne orientation de la parcelle il n'y a pas trop d'inquiétude à avoir pour l'instant.

Dans le cas de dépérissement, il ne faut pas prendre de décisions drastiques comme la coupe rase par exemple. Il est possible de tenter de sauver ces sapinières par une régénération naturelle, par la création de trouée de 500 à 2000 m² créées éventuellement par l'élimination d'arbres morts en incorporant de nouvelles essences, voire des mélanges de douglas et sapins, et une mécanisation raisonnée.

- **Les tendances des marchés des bois par François Bourdelle**

- Douglas : les gros bois sont très demandés, le petit bois un peu moins
- Sapin : très demandé avec des prix à la hausse
- Epicéa : très demandé
- Pin : utilisé en palettes, demande raisonnable
- Chêne et Hêtre : peu demandé
- Bois de chauffage assez recherché

Inquiétude sur l'avenir de la papeterie de Tarascon actuellement arrêtée pour 2 semaines

- **présentation de l'application « Cartes IGN » : Alain Csakvary du CNPF**

Il s'agit d'une application gratuite, à télécharger sur Google Play ou Apple Store, qui permet de se situer sur le terrain et avec différents fonds de carte

- **informations diverses : Alain Csakvary du CNPF**

- Natura 2000

- La TVA et le numéro SIREN

- **le programme de formations FOGFOR 2026 : 19 et 20 juin à Marols.**

Formation concrète et pratique, complétée par un dialogue avec les professionnels.

Le coût est de 70 € par stagiaire. 20 € sont pris en charge par les groupements de sylviculteurs pour leurs adhérents. Le nombre de place est limité à 25 personnes

Chantal Brosse, vice-présidente du Conseil départemental, est invitée par le Président à conclure la réunion.

Le Conseil Départemental a du faire de grosses économies sur le budget de fonctionnement, de l'ordre de 30 %, afin de maintenir, voire d'augmenter les aides aux investissements. La part consacrée au social est en perpétuelle augmentation.

Concernant le domaine forestier, les aides à la plantation sont cependant maintenues (enveloppe de 250 000 €).

Les participants étaient Invités à poursuivre les discussions autour du verre de l'amitié.

Etaient excusés

- *Georges Ziegler Pdt. du Conseil Départemental représenté par Chantal Brosse*
- *Valéry Gouttefarde – conseiller départemental*
- *Jean-François Chorain, conseiller départemental*
- *Marie-Geneviève D'Hérouville – Pdte UFL*
- *Philippe gascon – Trésorier adjoint GSHF*
- *Guy Beauvoir – Denis Tamain – administrateurs GSHF*
- *70 membres ont donné pouvoir.*

-- oOo --